

ACTE DE CESSIION DE PARTS SOCIALES

Cession de parts sociales A.E.4.P. LES CAPUS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de 100 euros

Siège social : 39 cours de l'Yser – 33800 BORDEAUX

R.C.S. de Bordeaux numéro 978 695 724

ENTRE-LES SOUSSIGNES

HOUSSOU KOLAWOLE, né le 02/03/1974 à BORDEAUX (FRANCE), de nationalité Française.

demeurant Château de Raba, 37 rue Emile Belleau 33400 - Talence (FRANCE)

ci-après dénommé le cédant,

D'une part,

ET

La société AUTO ECOLE LES 4 PAVILONS BORDEAUX, SAS immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 823 276 084, dont le siège social est sis 160 cours du médoc – 33300 Bordeaux, représentée par son dirigeant social domicilié audit siège

ci-après dénommé le cessionnaire,

D'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Société à Responsabilité limitée unipersonnelle A.E.4.P. LES CAPUS exerçant sous son nom commercial MILKWAY DRIVING SCHOOL, qui a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Activités de services enseignement de la conduite et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et/ou immobilières, se rapportant

1/1

directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

Elle a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 08/08/2023 à Bordeaux, enregistré au greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Son capital s'élève à la somme de 100 euros divisé en 100 parts de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 100 entièrement libérées.

Origine de propriété :

Le cédant possède dans cette Société 100 parts sociales numérotées de 1 à 100, de 1 euro chacune, qui lui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire lors de la constitution de la société.

Ces parts sont entièrement libérées.

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI :

Article 1. Déclarations

Le cédant déclare :

- qu'il est né le 02 mars 1974, à Talence (France).
- qu'il est divorcé.

Il déclare en outre :

- qu'il est de nationalité française.
- qu'il est résident français au sens de la réglementation des changes.
- qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner.
- que les parts sociales cédées sont libres de tous nantissements et de tous droits quelconques.

Le cessionnaire déclare :

- qu'il est immatriculé au RCS de Bordeaux sous le numéro 823 276 084.
- qu'il est représenté par son dirigeant legal.

42

Article 2. Cession

Par les présentes, le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit au cessionnaire qui accepte, 30 parts sociales de la Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle A.E.4.P. LES CAPUS exerçant sous son nom commercial MILKYWAY DRIVING SCHOOL qui lui appartiennent, numérotées de 70 à 100, libérées totalement avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée auxdites parts. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à compter du 03/09/2024.

Les parts cédées ne sont pas représentées par aucun titre et sa propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu la modifier.

Article 3. Engagement de libération

Il s'engage à se substituer au cédant pour la libération du solde de la valeur nominale des parts cédées, suivant décisions de la Gérance.

Article 4. Prix

La présente cession est consentie et acceptée pour un euro (1 euro).

Article 5. Signification – Dépôt

La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la Gérance d'une attestation de ce dépôt.

Article 7. Modification des statuts

- Monsieur HOUSSOU KOLAWOLE propriétaire de 70 parts sociales numérotées de 1 à 70,
- La société AUTO ECOLE DES 4 PAVILLONS BORDEAUX, propriétaire de 30 parts sociales numérotées de 71 à 100.

Seuls associés, avec le cédant, de la Société A.E.4.P, intervenant aux présentes, de procéder à la modification de l'article 8 des statuts qui sera dorénavant libellé comme suit :

#

Article 8 – Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de 100,00 euros, il est divisé en 100 parts de 1 euro chacune, entièrement libérées, souscrites en totalité et attribuées ainsi :

à HOUSSOU KOLAWOLE	70 parts
à AUTO ECOLE LES 4 PAVILLONS BORDEAUX	30 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts

Article 8. Déclarations fiscales

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que la Société A.E.4.P est soumise à l'impôt sur les Sociétés et que les parts sociales cédées représentent des apports en numéraire.

Il déclare également que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Article 9. Formalités – Pouvoirs

La présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Article 10. Frais

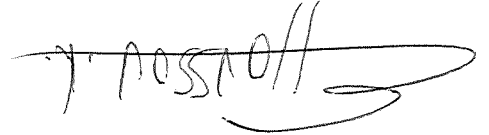
Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige, à l'exception de ceux consécutifs à la modification des statuts qui seront à la charge de la Société.

Fait le 02 septembre 2024

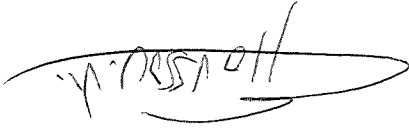
A Bordeaux

En 6 originaux

Le Cédant.



Le Cessionnaire



ACTE DE CESSIION DE PARTS SOCIALES

Cession de parts sociales A.E.4.P. LES CAPUS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de 100 euros

Siège social : 39 cours de l'Yser – 33800 BORDEAUX

R.C.S. de Bordeaux numéro 978 695 724

ENTRE-LES SOUSSIGNES

HOUSSOU KOLAWOLE, né le 02/03/1974 à BORDEAUX (FRANCE), de nationalité Française.

demeurant Château de Raba, 37 rue Emile Belleau 33400 - Talence (FRANCE)

ci-après dénommé le cédant,

D'une part,

ET

La société AUTO ECOLE LES 4 PAVILONS BORDEAUX, SAS immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 823 276 084, dont le siège social est sis 160 cours du médoc – 33300 Bordeaux, représentée par son dirigeant social domicilié audit siège

ci-après dénommé le cessionnaire,

D'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI :

La Société à Responsabilité limitée unipersonnelle A.E.4.P. LES CAPUS exerçant sous son nom commercial MILKWAY DRIVING SCHOOL, qui a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Activités de services enseignement de la conduite et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et/ou immobilières, se rapportant

4/1

HY

directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

Elle a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 08/08/2023 à Bordeaux, enregistré au greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Son capital s'élève à la somme de 100 euros divisé en 100 parts de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 100 entièrement libérées.

Origine de propriété :

Le cédant possède dans cette Société 100 parts sociales numérotées de 1 à 100, de 1 euro chacune, qui lui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire lors de la constitution de la société.

Ces parts sont entièrement libérées.

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1. Déclarations

Le cédant déclare :

- qu'il est né le 02 mars 1974, à Talence (France).
- qu'il est divorcé.

Il déclare en outre :

- qu'il est de nationalité française.
- qu'il est résident français au sens de la réglementation des changes.
- qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'alléner.
- que les parts sociales cédées sont libres de tous nantissements et de tous droits quelconques.

Le cessionnaire déclare :

- qu'il est immatriculé au RCS de Bordeaux sous le numéro 823 276 084.
- qu'il est représenté par son dirigeant legal.

HY

Article 2. Cession

Par les présentes, le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit au cessionnaire qui accepte, 30 parts sociales de la Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle A.E.4.P. LES CAPUS exerçant sous son nom commercial MILKYWAY DRIVING SCHOOL qui lui appartiennent, numérotées de 70 à 100, libérées totalement avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée auxdites parts. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à compter du 03/09/2024.

Les parts cédées ne sont pas représentées par aucun titre et sa propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu la modifier.

Article 3. Engagement de libération

Il s'engage à se substituer au cédant pour la libération du solde de la valeur nominale des parts cédées, suivant décisions de la Gérance.

Article 4. Prix

La présente cession est consentie et acceptée pour un euro (1 euro).

Article 5. Signification – Dépôt

La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la Gérance d'une attestation de ce dépôt.

Article 7. Modification des statuts

- Monsieur HOUSSOU KOLAWOLE propriétaire de 70 parts sociales numérotées de 1 à 70,
- La société AUTO ECOLE DES 4 PAVILLONS BORDEAUX, propriétaire de 30 parts sociales numérotées de 71 à 100.

Seuls associés, avec le cédant, de la Société A.E.4.P., intervenant aux présentes, connaissance prise de la cession des parts sociales, objet du présent acte, décident de procéder à la modification de l'article 8 des statuts qui sera dorénavant libellé comme suit :

Article 8 – Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de 100,00 euros, il est divisé en 100 parts de 1 euro chacune, entièrement libérées, souscrites en totalité et attribuées ainsi :

à HOUSSOU KOLAWOLE	70 parts
à AUTO ECOLE LES 4 PAVILLONS BORDEAUX	30 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts

Article 8. Déclarations fiscales

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que la Société A.E.4.P est soumise à l'impôt sur les Sociétés et que les parts sociales cédées représentent des apports en numéraire.

Il déclare également que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Article 9. Formalités – Pouvoirs

La présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Article 10. Frais

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige, à l'exception de ceux consécutifs à la modification des statuts qui seront à la charge de la Société.

Fait le 02 septembre 2024

A Bordeaux

En 6 originaux

Le Cédant.



Le Cessionnaire

